

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DÉPENSES

DU DÉPARTEMENT DE LA MARINE,

POUR L'EXERCICE 1834.



NUMÉROS des Articles de la loi.	Dévelop- pement des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
ARTICLE PREMIER.		
<i>Administration centrale. (Personnel.)</i>		
1		Traitement du Ministre Mémoire. Le Ministère des Affaires Étrangères est chargé du Département de la Marine, sans cumul d'appointemens.
2		Traitement du secrétaire-général. Mémoire. Le secrétaire-général des Affaires Étrangères est également chargé du secrétariat de la Marine, sans cumul d'appointemens.
3		Traitement du chef de division Mémoire. Ces fonctions sont remplies par un officier de marine.
4		Traitement des employés et d'un garde-magasin emballeur. 4,850 Les huissiers et autres gens de service sont rétribués sur le Budget du Département des Affaires Étrangères.
ART. 2.		
<i>Administration centrale. (Matériel.)</i>		
1		Fournitures de bureau, frais d'impressions, reliures, achats de livres 3,000
2		Chauffage, éclairage, menus-frais. 500
		3,500
CHAPITRE II.		
ARTICLE 1 ^{er} .		
<i>Bâtimens de guerre. (Personnel.)</i>		
Depuis le vote du budget de 1833, deux canonnières coulées dans l'Escaut ont encore été relevées et mises en armement.		
6		Lieutenans de vaisseaux, commandans à. 5,040 30,240
1		Lieutenant de vaisseau, chef de division 5,040 5,040
8		Enseignes. 2,520 20,160
12		Aspirans de 1 ^{re} classe 1,260 15,120
12		Aspirans de 2 ^e classe 945 11,340
12		Agens comptables 1,260 15,120
2		Chirurgiens aides-majors 2,100 4,200
4		Chirurgiens sous-aides 1,470 5,880
12		Maîtres d'équipage 720 8,640
12		Maîtres de canonage 636 7,632
12		Coqs 516 6,192
110		Matelots de 1 ^{re} classe 516 56,760
150		Matelots de 2 ^e classe 384 57,600
230		Matelots de 3 ^e classe 336 77,280
60		Mousses 156 9,360
2		Traitement des pilotes lamaneurs. 10,000
3		Traitement de non-activité du commandant maritime du port d'Anvers, conformément à l'arrêté Royal en date du 15 février 1833. 3,150
		A REPORTER. fr.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1834.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1834.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1834.	en moins AU BUDGET de 1834.		
"	"	"	"	"	"		
"	"	"	"	"	"		
"	"	"	"	"	"		
4,850	"	4,850	9,870	"	5,020 a)		a) Cette diminution est la suite de l'engagement pris envers les Chambres d'opérer des réductions dans le personnel des employés.
4,850	"	4,850	9,870	"	5,020	"	
3,500	"	3,500	4,000	"	500 b)		b) Une somme de 3,500 fr. ayant suffi pour faire face aux dépenses de 1833, le Ministre a cru ne devoir demander que le même crédit.
3,500	"	3,500	4,000	"	500	"	
330,564	"	330,564	264,708	65,856	"		c) Le crédit de francs 278,516 33 comprenait l'armement pour neuf mois seulement, de 4 nouvelles canonnières; les bâtimens maintenant en activité sont : LES BRIGANTINS <i>Le Cong</i> , arm. de 8 pié. <i>Les 4 Jours</i> , " 8 " CANONNIÈRE COÛLETTE. " NO 1 " 7 " " " 2 " 7 " " " 3 " 7 " " " 4 " 7 " CANON- NIÈRE. " " 5 " 5 " " " 6 " 5 " " " 7 " 5 " " " 8 " 5 " " " 9 " 5 " " " 10 " 5 " TOTAL 12 bâti- mens armés de 74 pié. * Dont une dite à la <i>Paixhans</i> .
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
3,150	"	3,150	3,808 33	"	658 33		
343,714	"	343,714	278,516 33 c)	65,856	658 33		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.		
			REPORT. fr.
		Comme il n'existe pas d'école de marine on propose de placer un aspirant de 2 ^e classe en plus sur chaque bâtiment :	
4		Traitement de 12 aspirans de 2 ^e classe à 945 fr.	11,340 "
		ART. 2.	
		<i>Bâtimens de guerre. (Matériel.)</i>	
		1 Vivres pour le personnel mentionné à l'article précédent . . .	243,455 00
		2 Chauffage et lumière	17,041 85
		3 Frais d'instrumens de chirurgie, médicamens, vivres de malades et de convalescens	10,000 00
		4 Entretien de la coque des bâtimens	10,000 00
2		5 Gréement à renouveler	6,000 00
		6 Voiles de rechange (un jeu sur chaque bâtiment).	12,000 00
		7 Poudres et projectiles	12,000 00
		8 Fournitures de bureau.	1,500 00
		9 Frais de route et de déplacement	1,000 00
		10 Dépenses imprévues	10,000 00
		322,996 85	
		CHAPITRE III.	
		ARTICLE UNIQUE.	
		<i>Magasin de la marine.</i>	
		1 Traitement du garde-magasin	1,000 00
		2 Salaire d'ouvriers à la journée	1,000 00
Unique		3 Loyer du local	600 00
		4 Objets à renouveler pour tenir le magasin de réchange au complet	8,000 "
		2,600 "	
		CHAPITRE IV.	
		ARTICLE UNIQUE.	
		<i>Constructions.</i>	
Unique		1 Frais de nouvelles constructions	300,000 "
		CHAPITRE V.	
		ARTICLE UNIQUE.	
		<i>Dépenses éventuelles.</i>	
Unique		1 Secours aux marins blessés.	4,200 "

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1834.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1834.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1834.	en moins AU BUDGET de 1834.		
343,714 »	»	343,714 »	278,516 33	65,336 »	658 33		
11,340 »	»	11,340 »	»	11,340 »	»		
355,054 »	»	355,054 »	278,516 33	77,196 »	658 33		
				En plus fr. 76,537 67			
322,996 85	»	322,996 85	263,070 »	59,926 85	»		
322,996 85	»	322,996 85	263,070 »	59,926 85	»		
2,600 »	»	2,600 »	3,900 »	»	1,300 »		
»	8,000	8,000 »	20,000 »	»	12,000 a)		
2,600 »	8,000	10,600 »	23,900 »	»	13,300 »		
»	300,000	300,000 »	»	300,000 »	»		
»	300,000	300,000 »	»	300,000 »	»		
4,200 »	»	4,200 »	4,200 »	»	»		
4,200 »	»	4,200 »	4,200 »	»	»		

a) Les frais de l'installation du magasin ayant été soldés sur le Budget de 1833, il en résulte une forte diminution, tant sur le personnel que sur le matériel.

NUMÉROS DES		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRES.	ARTICLES.	
Récapitulation.		
I.	1	Administration centrale. (<i>Personnel</i>)
	2	Idem. (<i>Matériel</i>)
II.	1	Bâtimens de guerre. (<i>Personnel</i>)
	2	Idem. (<i>Matériel</i>).
III.	Unique	Magasin
IV.	Unique	Constructions
V.	Unique	Dépenses éventuelles.
Articles qui ne figurent plus au Budget de 1834.		
		1° Entretien d'une corvette de pilotage
		2° Service des fanaux (<i>Personnel</i>)
		3° Idem (<i>Matériel</i>)
		TOTAUX. fr.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1834.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1834.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1834.	en moins AU BUDGET de 1834.		
4,850 "	"	4,850 "	9,870 "	"	5,020 "		
3,500 "	"	3,500 "	4,000 "	"	500 "		
355,054 "	"	355,054 "	278,516 33	77,196 "	658 33		
322,996 85	"	322,996 85	263,070 "	59,926 85	"		
2,600 "	8,000 "	10,600 "	23,900 "	"	13,300 "		
"	300,000 "	300,000 "	"	300,000 "	"		
4,200 "	"	4,200 "	4,200 "	"	"		
"	"	"	1,000 "	"	"		
"	"	"	4,305 "	"	"		
"	"	"	6,079 "	"	"		
693,200 85	308,000 "	1,001,200 85	594,940 33	437,122 85	19,478 33		
				fr. 417,644-52 en plus.			